

## Stationner à l'Université de Neuchâtel

### Fiche n° 3 – Régler les frais de stationnement horaire

#### Introduction

Les personnes qui ont obtenu une autorisation de stationnement de type « usage ponctuel » doivent régler leur frais de stationnement horaire lorsqu'elles stationnent leur véhicule à l'Université. Les personnes au bénéfice d'une autorisation de type « abonnement semestriel » peut également utiliser ce mode de paiement à la place des forfaits si elles le souhaitent.

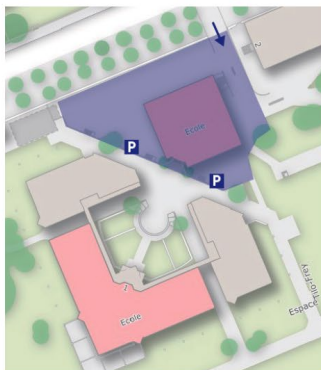
Le paiement horaire peut se faire via les horodateurs disponibles sur les parkings ou via l'application mobile PrestoPark. Dans tous les cas, il est nécessaire d'être au bénéfice d'une autorisation de stationnement préalable. [Plus d'informations](#) →

**Attention ! Les personnes au bénéfice d'une autorisation de stationnement sont responsables de régler leur frais de stationnement.**

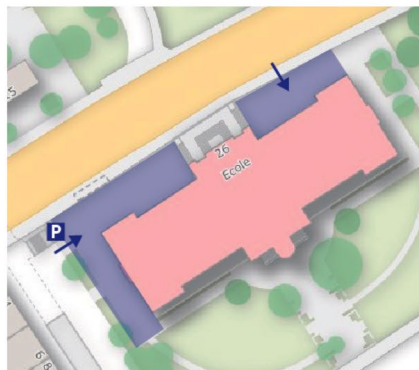
Un véhicule stationné sans titre de stationnement valable (forfait ou paiement horaire) est illicite et s'expose aux conséquences définies par le règlement.

#### Option 1 – Paiement à l'horodateur

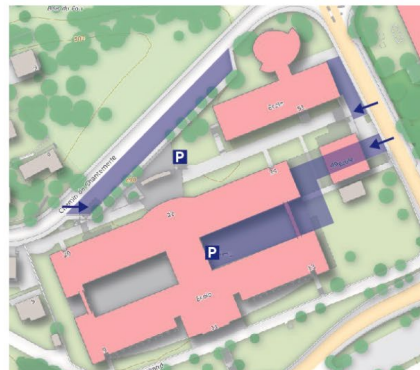
→ Se rendre vers l'horodateur le plus proche après s'être parké



Tilo-Frey



Premier-Mars 26



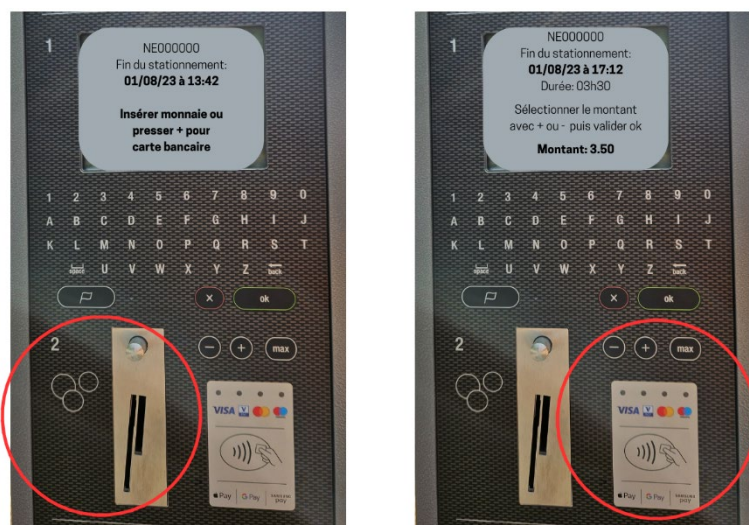
UniMail

→ Saisir le numéro d'immatriculation du véhicule. Le système vérifie que le véhicule dispose d'une autorisation.



→ Choisir la durée de stationnement et payer avec le mode préféré :

- Monnaie (CHF) : introduire la monnaie et valider
- Carte bancaire (sans contact) : sélectionner la durée de stationnement à l'aide des boutons « + » et « - », puis apposer la carte sur le lecteur



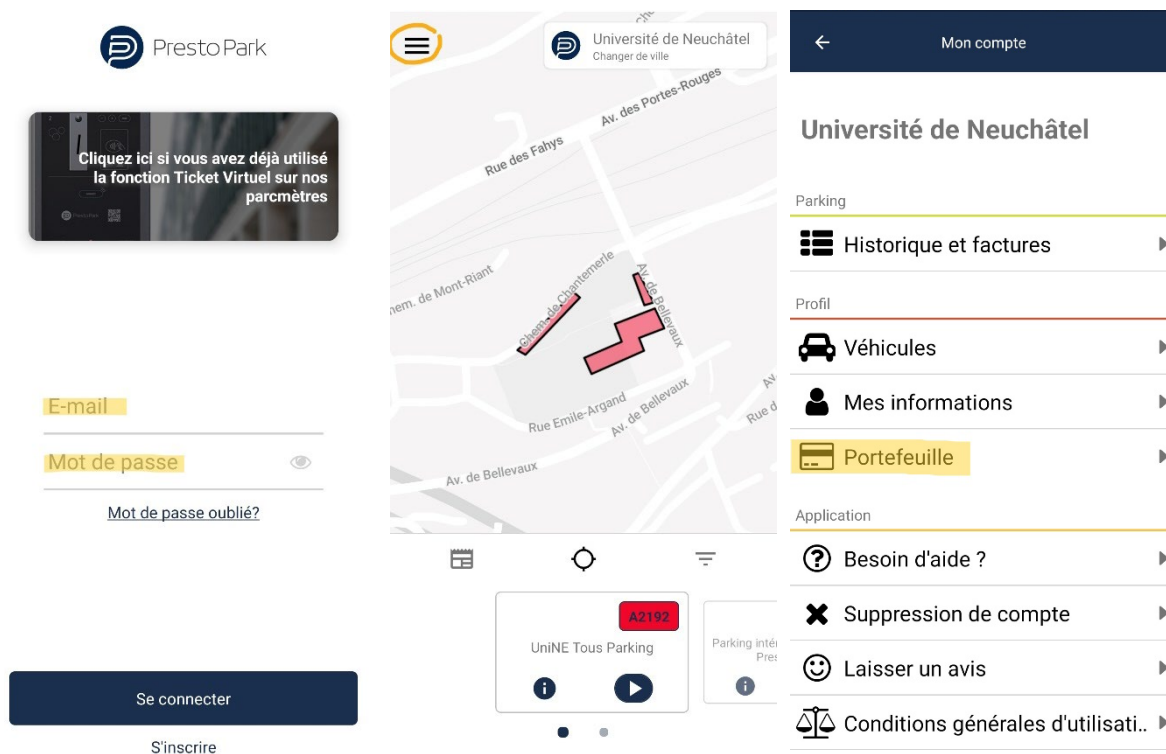
### Option 2 – Paiement par application mobile

→ Télécharger l'application mobile « PrestoPark » (disponible pour Android et iOS)

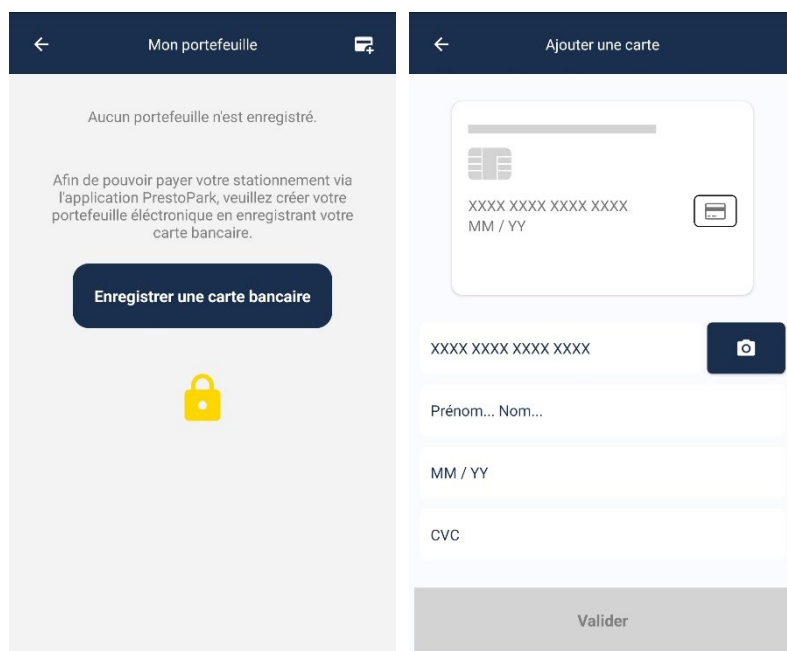


**Lors de la première utilisation**

- Se connecter avec son compte PrestoPark
- Accéder aux paramètres et sélectionner « Portefeuille »



- Cliquer sur « Enregistrer une carte bancaire » et compléter les informations. Les cartes de crédit (Visa, Mastercard) et de débit (Visa Debit, Mastercard Debit) sont acceptées.



- Suivre les indications ci-dessous pour le paiement de son premier stationnement

***A chaque utilisation suivante***

→ Vérifier que la zone sélectionnée indique « UniNE Tous Parking » et cliquer sur le bouton